VENTES A L'ENCAN.

Fitzpatrick, Smith et Rosenberg.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

QUATORZE BEAUX LOTS

Dans le Premier District.

DANS L'AFFAIRE DE LA SUCCESSION DE Mme HARRIET L. WATT.

No 61,858—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

Jeudi, 23 août 1900,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, conformément à un ordre de l'Hon John St-Paul, juge de la Division C agissant pour l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, daté le 19 juillet 1900, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatorze certains lots de terre dans le Premier district de cette ville dans l'îlet No 795, borné par les rues Ulloa, Commune, Alexandre et Napoléon et le Nouveau Canal et désignés comme lots Nos six à dix-neuf inclusivement, d'après un plan annexé au acte passé pardevant C. T. Soniat, le 6 mars 1892, et mesurant comme suit :

Lots Nos 6, 7 et 8 mesurant chacun 31 pieds 5 pouces de face à la rue Ulloa par 108 pieds de profondeur; lot No 9 mesurant 31 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Ulloa sur 108 pieds de profondeur; lot No 10 mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Ulloa sur 108 pieds de profondeur, et ledit lot No 10 forme l'encoignure des rues Ulloa et Napoléon; lot Nos 11, 12, 13 et 14 mesurant chacun 34 pieds 7 pouces de face à la rue Napoléon sur 157 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur; lot No 15 forme l'encoignure des rues Commune et Napoléon et mesurant 82 pieds de face à la rue Commune sur 184 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Napoléon et 190 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 16 et 31 pieds et 6 pouces dans le fond, lot No 16 mesurant 31 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Commune par 51 pieds 5 pouces et 3 lignes dans le fond, et 190 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 15, et 196 pieds 4 pouces et 5 lignes, sur la ligne du lot No 17; lot No 17 mesurant 31 pieds et 11 pouces de face sur la rue Commune, 31 pieds et 5 pouces dans le fond et 196 pieds 4 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot No 16, et 202 pieds et 1 pouce sur la ligne du lot No 18; lot No 18 mesurant 31 pieds et 11 pouces de face sur la rue Commune par 31 pieds et 5 pouces dans le fond et 202 pieds et 1 pouce sur la ligne du lot No 17, et 207 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 19; le lot No 19 mesurant 31 pieds et 5 pouces de face sur la rue Commune par 31 pieds et 5 pouces dans le fond et 207 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 18, et 196 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 20. Voyez le plan à la Bourse.

Termes—Comptant; les acquéreurs devant mesurer toutes les taxes pour 1900, au-dessous et en plus du prix de l'adjudication; faire un dépôt comptant de 20 pour cent au moment de la vente, et de payer pour l'acte de vente pardevant Lemar C. Quintero, Esq., notaire, incluant tous les timbres du revenu intérieur.

N. R. Robert, Esq., avocat pour l'exécutrice.

Fitzpatrick, Smith et Rosenberg, Encanteurs bureau No 334 rue Carondelet et 409 rue Baronne.

23 juil—22 29—août 5 12 19 23

Stroudback & Stern.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

Nos 8123 et 8125 Avenue St-Charles entre l'avenue Carrollton et la rue Hampson.

Succession de Mme Maggie L. Rolling.

No 62,326—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, 16 août 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 9 juillet 1900, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et appartenances y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue St. Charles, la rue Hampton, l'avenue Carrollton et la rue Dublin, désigné par le numéro 21, sur un plan déposé dans le bureau de Selim Magner, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 118; ledit lot mesurant 30 pieds de face à l'avenue St. Charles sur une profondeur de 137 pieds 5 pouces 6 1/2 lignes entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent un joli cottage double en bois, couvert en ardoises. La maison contient sur un côté galerie sur le devant et quatre chambres, et de l'autre cinq chambres et chambre à bain, hangars, citernes, etc. dans la cour; se loue de $8 00 à $10 00 par mois par côté, retiré de la banquette, cour sur le devant et banquette pavées en briques.

Conditions—Comptant. 10 0/0 requis au moment de l'adjudication. Acte de vente et tous les timbres du Revenu aux frais de l'acquéreur, pardevant U. Marionni Esq., notaire. 13juil—15 22 29—août 5 12 as 16.

Jacob A. Reinach

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété No 2109 rue Octavia.

Succession de Frances Dugas, femme, et Wm. P. Robinson, mari.

No 62,711—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, en cette ville, le 6 septembre 1900, à midi, en vertu d'un ordre de vente par l'Hon Jno. St. Paul, juge de la division C, agissant pour l'Hon Geo H. Théard, juge de la Div. E, sera vendu: Portion de terre avec bâtisse, le dans le 6me District, l'îlet borné par la rue Octavia, avenue Peters, les rues Green (maintenant Liberté) et St. George (maintenant une Howard) mesurant 30 pieds de face à la rue Octavia sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ladite portion de terre commence à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Octavia et Green (maintenant Liberté) Arquis C. O. Livre 99, u. 481.

Conditions—Comptant. Taxes de 1900 de ville et d'Etat et timbres du Revenu de Guerre et acte de vente pardevant Robert Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dépôt de $0 0, pour lier la vente.

JACOB A. REINACH,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières,
636 Place Commerciale.

4août—4 12 19 26—sept 2 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louis Le bert.

No 62,698—Cour Civile de District, Div. E.

Un Cottage Désirable Simple Et bien placé avec magnifique route pour voitures,

No 1419 rue Français, entre Villeré et Robertson.

Et borné par la rue Champs-Elysées, troisième district de cette ville, contenant à peu près six chambres et toutes les autres commodités.

Jeudi, 6 septembre 1900.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur, — Bureau, 636 Place Commerciale — Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 6 septembre 1900, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Jno St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. J. D. King, juge de la Division B, maintenant en congé daté et signé le 27 juillet 1900, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français, Girod, maintenant Villeré St-Jean Baptiste, maintenant Robertson et Champs Elysées, mesurant en mesure française 30 pieds de face à ladite rue Français sur 120 pieds de profondeur, étant la moitié la plus près de la rue Girod, maintenant Villeré, du lot numéro 109 de l'îlet 5.

Conditions—Comptant —L'acquéreur remboursant les taxes de ville et d'Etat dues en 1900, et payant pour les timbres du revenu intérieur des Etats Unis. Acte de vente pardevant Robt. J. Maloney, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

M. R. Strubower, avocat.

août—4 9 12 19 26 - sept 2 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louis Le bert.

No 62,698—Cour Civile de District, Div. E.

Un Cottage Désirable Simple Et bien placé avec magnifique route pour voitures,

No 1419 rue Français, entre Villeré et Robertson.

Et borné par la rue Champs-Elysées, troisième district de cette ville, contenant à peu près six chambres et toutes les autres commodités.

Jeudi, 6 septembre 1900.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur, — Bureau, 636 Place Commerciale — Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 6 septembre 1900, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Jno St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. J. D. King, juge de la Division B, maintenant en congé daté et signé le 27 juillet 1900, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français, Girod, maintenant Villeré St-Jean Baptiste, maintenant Robertson et Champs Elysées, mesurant en mesure française 30 pieds de face à ladite rue Français sur 120 pieds de profondeur, étant la moitié la plus près de la rue Girod, maintenant Villeré, du lot numéro 109 de l'îlet 5.

Conditions—Comptant —L'acquéreur remboursant les taxes de ville et d'Etat dues en 1900, et payant pour les timbres du revenu intérieur des Etats Unis. Acte de vente pardevant Robt. J. Maloney, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

M. R. Strubower, avocat.

août—4 9 12 19 26 - sept 2 à date.

VENTES A L'ENCAN.

Fitzpatrick, Smith & Rosenberg.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 62,701.

SUCCESSION DE NATHAN BRINGIER

Au Plus Fort Enchérisseur.

Quatre lots du Septième District à être vendus séparément.

JEUDI 13 septembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, près de la rue Baronne, Nouvelle Orléans, sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, maintenant absent en congé, ledit ordre daté et signé le 10 août 1900, dans l'affaire de la succession de Nathan Bringier, dossier No 62,701, nous vendrons à l'enchère publique, au plus fort enchérisseur—

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No onze dans l'îlet numéro 1556, borné par les rues Fortin, Maurepas, Encampement et Sauvage, ledit lot numéro onze mesurant trente pieds sur la rue Fortin par une profondeur de cent cinquante pieds. Les améliorations consistent en un cottage double en bois, contenant quatre chambres, hangar, etc., en très bonne condition.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être garantie par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, et devant être représentée par billets de l'acquéreur, portant 6 pour cent d'intérêt de date de ladite vente et devant être fait payable en un et deux ans de leurs dates respectives. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour 1900 et payera pour l'acte de vente, incluant les timbres pour cent sera exigé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

FITZPATRICK, SMITH ET ROSENBERG, Encanteurs de propriétés Foncières et Meubles, Bureau 409 rue Baronne et 334 rue Carondelet.

HARRY W. FITZPATRICK,
Encanteur.

L. DE POORTER,
Avocat.

12 août—12 19 26—sept 2 9 13

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés avantageusement situées

Dans le Troisième District,

Coin avenue LAFAYETTE et REMPARTS et coin Music et Remparts. Maison double à un étage.

No 902 avenue LAFAYETTE et faisant face à la rue Bourgogne; une élégante bâtisse à un étage, occupée comme magasin et résidence.

Mme E. B. AHLERT, Tutrice naturelle, etc. vs H. W. AHLERT et al.

No 60 583—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR et ESCOFFIER — Placide J. Spear, encanteur, Bureau 813 rue de la Commune, MERCREDI, 5 septembre 1900, à midi, il sera vendu aux enchères publiques à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, en vertu et conformément à un jugement rendu en pleine Cour, le 25 juin 1900 et signé en pleine Cour le 29 juin 1900 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus mentionnée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans le triangle borné par les rues Remparts Bourgogne, Music et l'avenue Lafayette, désigné comme le lot A, d'après un croquis fait le 30 avril 1900 par Geo H. Grandjean, voyer, enregistré dans l'affaire ci-dessus, et mesure d'après ledit croquis 91 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Remparts, 100 pieds de face à la rue Music 105 pieds 8 pouces 5 lignes de face à l'avenue Lafayette et 57 pieds 7 pouces 1 ligne sur la ligne du fond qui le sépare du lot B

Les améliorations comprennent un cottage double à un étage contenant 2 chambres et 1 cabinet de chaque côté, citerne, lieux d'aisance, etc., connu par les Nos municipaux 928 et 930 avenue Lafayette; aussi une cuisine contenant 2 chambres et 1 cabinet connu par le No municipal 923 rue Music.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville dans le triangle borné par les rues Bourgogne, Remparts, Music et l'avenue Lafayette, désigné par le lot B, d'après un croquis fait le 30 avril 1900 par Geo H Grandjean, voyer, enregistré dans l'affaire ci-dessus et d'après ledit croquis mesure 57 pieds 7 pouces 1 ligne sur la ligne du fond du lot A, ci-dessus décrit, 167 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Music et 177 pieds 5 pouces 4 lignes de face à l'avenue Lafayette le point faisant face à la rue Bourgogne.

Les améliorations comprennent une élégante bâtisse à un étage divisée en magasin et résidence, contenant 8 chambres, citerne etc. connue par le No municipal 902 avenue Lafayette.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant la balance à un et deux ans en billets des acquéreurs, payables à leur ordre et endossés par eux, divisés en coupons à la satisfaction des parties intéressées portant 8 0.0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale avec toutes les autres clauses et conditions de sécurité. Les bâtisses sur les lots devront être assurées et les policies transférées aux vendeurs, en cas de non paiement desdits billets 8 0,0 honoraires d'avocat devront être payés par lesdits acquéreurs. Les taxes de 1900 devront être payées par les acquéreurs en sus de prix de l'adjudication et annulées frais de vente et les timbres de guerre qui y sont attachés. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication avec l'encanteur au moment de la vente.

Actes de vente pardevant L. D Charbonnet, E. P. aux frais des acquéreurs.

Voyez le plan à la Bourse.

5 août—5 12 19 26—sept 2 5

VENTES A L'ENCAN.

Auguste Huard.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION de Mme MARIE MARTHA WIGGIN,

femme de Emile Bernissant.

No 62,613—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente de Propriété No 1342 rue Columbus, en cette ville

Vente à 11 heures A. M.

EN vertu d'un ordre de vente pour payer les dettes de la succession vendu dans l'affaire de ceci, signé par l'Hon. John St. Paul, juge de ladite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A maintenant en congé, daté 31 juillet 1900 et à moi adressé, moi, August Huard, un encanteur dûment licencié de cette ville, je vendrai à l'enchère publique MERCREDI le 5 septembre 1900, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, bâtisse Graham, No 211 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les appartenances de cela situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Columbus, Kerlerec, Villeré et Marais, désigné comme lot No Quatre (4) sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt comme député voyer de ville, le 9 juillet 1858, annexé pour référence à un acte passé pardevant O. de Armas, anciennement notaire en cette ville, le 25 mai 1859, et mesurant d'après ledit plan, en mesure américaine, 32 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur ladite rue Columbus par 160 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété achetée par ladite Mme Marie Martha Wiggin femme de Emile Bernissant avec ses propres fonds et épargnes, d'après l'acte passé pardevant Chas J. Théard, un notaire en cette ville, le 10 décembre 1888, livre de transferts 129, folio 601, sur les termes et conditions suivantes, à savoir :

Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans, ou en un ou deux ans à l'option de l'acquéreur. la balance en billets portant huit pour cent [8 0/0] par an de date jusqu'au paiement, et devant être garanti par liens de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles et habituelles. L'acquéreur assumant le paiement au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, les taxes de Ville, d'Etat et toutes autres taxes pour l'année 1900, et les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis sur le prix de la vente. L'acquéreur devant déposer avec l'encanteur dix pour cent de son offre au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant M. V. Déjan, notaire, aux frais de l'acquéreur.

AUG. HUARD, Encanteur.
Bureau 121 rue Carondelet, Nouvelle-Orléans.

Voyez le plan à la Bourse.

G. V. Soniat, avocat.

5 août—5 12 19 26—sept 2 5

Jas. A. Brennan et Fille.

Propriétés de Valeur dans le Sixième District.

Succession de Veuve A. F. Grundy.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.—No 60,363.

IL SERA VENDU, à l'enchère publique, MARDI, le 28 août 1900, à midi, à la Bourse des Encanteurs 840 rue Commune, par JAS A. BRENNAN, encanteur, bureau 630 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon T. C.W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, maintenant en congé, daté et signé le 13 août 1900.

Six certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie appelée autrefois Tuhuig, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 20 de l'îlet No 1, qui est borné par les rues Troisième, Pine, Lowerline et Magnolia d'après un plan annexé à un acte passé pardevant U. Y. Lewis, anciennement notaire en cette ville, le 28ème jour de février 1839; les dits lots numérotés 1 à 5 chacun inclusivement sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds. Le lot 1 forme l'encoignure des rues Troisième et Lowerline; et lot No 20 mesurant 30 pieds de face à la rue Lowerline sur 120 pieds de profondeur, le tout en mesure américaine.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple, contenant cinq chambres en bonne condition et laiterie.

Conditions—Comptant L'acquéreur payant les taxes de 1900 et les timbres du Revenu. Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant R. P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 juil—25 31—août 7 14 21 28

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'AVANTAGEUSE

Résidence double à deux étages,

No 2053 et 2055 RUE CLIO,

Encoignure de l'avenue Franklin.

SUCCESSION D'ELLEN FARRELLY.

No 61,449—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & Co—Geo. G. Friedrichs, Encanteur,—Bureau No 832 rue Commune, le MARDI, 21 août 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un jugement rendu le 20 juin 1900 et signé le 26 juin 1900 par l'Hon. G. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-dessous décrite à savoir—

La désirable et bien située résidence double en bois à deux étages, couverte en ardoises, Nos 2053 et 2055 rue Clio, encoignure de l'avenue Franklin, contenant de chaque côté 4 chambres, vestibule et cuisine, galerie sur la façade et sur le côté au premier, citerne dans la cour, etc. Le lot est décrit comme suit: Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances là-dessus, formant partie d'un lot de terre désigné par le No 9 dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Benton maintenant Franklin, Clio Calliope et White; le dit morceau ou portion de terre mesurant environ 49 pieds et 8 lignes de face à la rue Clio sur 28 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Benton, mais tenant rue Franklin. Dans un voisinage bien amélioré et à proximité du centre des affaires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance à un an de crédit pour un billet spécialement garanti par hypothèque et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant les taxes de 1900 et devant faire un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente. Acte de vente incluant les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Sidnière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 juillet—21 22 28—août 5 12 19 à date.

Dans l'affaire de la Independent Cotton Oil Company, Limited, en liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 49,974 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte présenté par Emanne Burkhardt, recevant dans cette affaire de ses recettes et déboursés pour le mois de juillet 1900, ne serait pas approuvé homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOS CONNELL, Greffier.

Dyer, Pipel & Hart, avocats.

8 août—8 12 17

VENTES A L'ENCAN.

W. C. H. Robinson.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOHN C. BACH.

No 62,388—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

Mardi, 11 septembre 1900.

PAR W. C. H. ROBINSON, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières—Bureau 812 rue Commune, Bâtisse Hennen—MARDI, 11 septembre 1900. Dans la succession de John C. Bach. No 62,388 Cour Civile de District, par deux ordres de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon Geo. H. Théard juge de la Division D, maintenant en congé, un daté et signé le 1er août 1900, et l'autre daté et signé le 8 août 1900

1° Une portion de terre dans le Sixième District de cette ville bornée par les rues Avenue de la Louisiane, Camp, Chestnut et Toledano, laquelle dite propriété est située et forme l'encoignure des rues Avenue de la Louisiane et Camp, et mesurant 124 pieds de face à l'Avenue de la Louisiane par la même profondeur dans le fond, sur 300 pieds de profondeur et face à la rue Camp et sur la ligne de l'autre côté, d'après l'acte d'hypothèque, passé pardevant James Fahey, notaire 4 février 1884, en faveur de John Bruns, de cette ville, pour Mlle Catherine Wilson et Mlle Rosina Wilson; ensemble avec la propriété et en faisant partie il sera vendu un morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant 54 pieds 6 pouces sur la ligne du fond de cela sur le côté vers la rue Chestnut; 40 pieds de largeur s'étendant vers l'avenue de la Louisiane, et de là 54 pieds 6 pouces sur une ligne courant vers la rue Camp à une pointe qui se joint à la ligne de côté de la propriété ci-dessus décrite, 160 pieds de l'avenue de la Louisiane posé de 40 pieds de la portion du fond des lots 13 et 14, achetés par le défunt de C. W. Wilson par acte pardevant Jas Fahey, notaire, le 27 août 1885, le tout mesurant plus ou moins.

Pour plus de références voir les plans à la Bourse.

Les améliorations comprennent la solide résidence en briques à deux étages avec mansards, connue comme No 1205 avenue de la Louisiane, formant l'encoignure de la rue Camp, dans l'îlet des rues Chestnut et Toledano, retirée de la banquette et contenant vestibules très larges sur chaque étage, dans le centre, vastes galeries, salons à arches exquises nement décorés, avec cheminées richement sculptées, bibliothèque, antichambre, salle à manger immense, six très grandes chambres à coucher, chambre à bains avec plomberie moderne, cellier, cuisine agréable, bien aérée, avec tous les accessoires usuels nécessaires. Bâtisse en briques à deux étages dans le fond, avec buanderie et chambres à domestiques, remise à deux étages, écurie, chambre à fourrage, poulailler. Les terrains sont très vastes et admirablement embellis, avec pelouse, fleurs, vivier, passages Schillinger, égouts en tuiles, plusieurs grandes citernes, hydrant, le tout entouré d'un joli grillage en fer, les mesures duquel sont ci-dessus décrites.

2° Un certain morceau ou portion de terre, dans l'îlet borné par les rues Camp, Chestnut, Avenue de la Louisiane et Toledano, et mesurant 120 pieds sur la rue Camp sur une profondeur sur la rue Toledano de 174 pieds 6 pouces, lesdites mesures étant plus ou moins, et se trouve dans les lots 2, 3, 4 et 5, étant la même propriété décrite dans ledit acte d'hypothèque passé pardevant John Readernagel, notaire, 29 octobre 1890, en faveur de Jeff C. Wenck.

Ladite portion ou morceau de terre sera vendue subdivisée de la façon suivante.

Premièrement—Lots Nos 2, 3, 4 et 5 mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Camp, par une profondeur de 120 pieds; lot No 2 formant l'encoignure des rues Camp et Toledano. Lots 6 et 7 mesurant chacun environ 27 pieds 3 pouces de face sur la rue Toledano par une profondeur de 120 pieds, toutes mesures plus ou moins.

Sur les lots Nos 2, 3 et 4 dernièrement décrits, sont deux bâtisses en bois qui doivent être vendues séparément et pour du comptant, sur et à la même date et place que la balance; les acquéreurs devant les enlever dans les quinze jours de la date de l'adjudication. La possession de la résidence premièrement décrite est réservée, sans loyer, pour trente jours après le passage de l'acte de vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, garanti par lien de vendeur et hypothèque spéciale, et autrement, selon la somme d'argent, et autrement, selon la somme d'argent, et autrement, selon la somme d'argent